



RECU EN PREFECTURE
Le 19 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

025-21250295-20191212-0005926-02

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 18), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 39), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 55), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 49), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUÏ, M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, M. Guerric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOUÏ à Mme Carine MICHEL, Mme Myriam EL YASSA à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN, Mme Karima ROCHDI à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 32 - Subventions aux associations et structures culturelles - Troisième attribution 2019

Délibération n° 2019/005926

Subventions aux associations et structures culturelles - Troisième attribution 2019

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

	Date	Avis
Commission n° 6	26/11/2019	Favorable unanime

La politique culturelle de la Ville de Besançon s'articule autour du soutien :

- à la création et à l'expérimentation artistiques et à leur diffusion,
- aux initiatives et aux projets culturels des acteurs locaux,
- aux pratiques en amateur,
- aux actions visant à favoriser l'accès du plus grand nombre à l'offre et aux pratiques artistiques et culturelles, ainsi qu'aux projets au sein de l'espace public.

La Ville de Besançon intervient par le biais de dispositifs de soutien financier aux associations et structures culturelles qui s'inscrivent en complémentarité de différents programmes d'accompagnement (Emergences, Les Soirées Granvelle, Fête de la Musique, Contrat de Ville, Parcours artistiques et culturels).

Ce soutien financier se répartit dans le cadre des trois dispositifs suivants :

Dispositif 1 - soutien aux projets (projets éligibles : création, diffusion, action culturelle - sensibilisation - médiation, organisation d'événements culturels récurrents et de manifestations culturelles exceptionnelles ou nouvelles)

Dispositif 2 - soutien aux pratiques (activités éligibles : pratiques amateurs, accompagnement-ressources, études et recherches, diffusion régulière)

Dispositif 3 - soutien à l'enseignement musical (structures éligibles : écoles de musique associatives).

En avril et en septembre 2019, deux premières répartitions de subventions ont d'ores et déjà permis de soutenir 105 projets et activités de 92 associations et structures, pour un montant global de 560 224 €.

A partir des éléments d'appréciation relatifs aux intentions artistiques et/ou culturelles, à la relation au territoire bisontin, aux publics et à la structuration des projets et/ou activités, il est proposé la troisième et dernière répartition suivante :

1 - Subventions dans le cadre du Dispositif 1 - Soutien aux projets :

Le Dispositif 1 a pour objectif général d'apporter un soutien financier à des projets particuliers, à des événements récurrents ou à des manifestations exceptionnelles, artistiques et culturelles, dans les domaines de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels, du livre et du patrimoine.

A - Subvention proposée au titre de l'aide à l'organisation d'un événement récurrent se déroulant sur le premier trimestre 2020 :

Nom association	Nom du projet	Proposition subvention
Théâtre Universitaire de Franche-Comté	Festival International des Langues et des Cultures du Monde - 18 au 21 mars 2020	2 500 €

B - Subventions proposées pour des préfinancements de projets 2020 :

- Subvention proposée au titre de l'aide à la diffusion (préfinancement à hauteur de 50 % du montant de la subvention annuelle prévu dans la convention triennale) :

Nom structure	Nom du projet	Proposition subvention préfinancement	Convention triennale 2018-2020
Cirque Plume	Diffusion 2020 du spectacle <i>La dernière saison</i>	30 000 €	Avenant à la convention triennale 2018-2020

- Subventions proposées au titre de l'aide à la préparation d'événements artistiques et culturels récurrents se déroulant d'ici à l'été 2020 (préfinancements à hauteur de 50 % de la subvention octroyée pour la dernière édition de l'événement) :

Nom association	Nom du projet	Proposition subvention préfinancement	Convention triennale 2018-2020
Association européenne du Festival de Caves	Festival de Caves - 14 ^{ème} édition - du 12 mai au 26 juin 2020	5 500 €	/
Association Circasismic	Festival Circasismic - 16 mai 2020	2 750 €	/
Association Pas serial s'abstenir	Festival de Littératures Noires, Policières et Sociales - 16 et 17 mai 2020	1 500 €	/
AVE - association des ateliers d'artistes de Besançon	5 ^{ème} édition de l'exposition des artistes plasticiens des ateliers d'artistes de Besançon - 2020	5 000 €	/
Côté Cour	1 ^{er} juin des Ecritures théâtrales - 2020	1 000 €	/
Boutique du Conte	Festival Paroles Nomades - du 15 au 20 juin 2020	1 000 €	/
Juste Ici	Bien Urbain - 10 ^{ème} édition - 6 au 20 juin 2020	20 000 €	Avenant à la convention triennale 2018-2020
Musiques en Perspectives	Festival de Besançon Montfaucon - 15 ^{ème} édition - du 29 mai au 7 juin 2020	11 000 €	/
Na	Jours de Danse - 11 ^{ème} édition - du 25 au 27 juin 2020	17 500 €	Avenant à la convention triennale 2018-2020
Orgue en Ville	Festival Orgue en Ville - 12 ^{ème} édition - du 5 au 12 juillet 2020	10 000 €	Avenant à la convention triennale 2018-2020
		75 250 €	

2 - Subventions dans le cadre du Dispositif 2 - Soutien aux pratiques :

L'objectif général du Dispositif 2 est d'apporter un soutien financier aux pratiques artistiques et culturelles régulières annualisées. Les activités éligibles sont :

- la formation artistique, en particulier en direction des publics amateurs,
- la ressource, l'information, l'accompagnement,
- l'étude, la recherche et la valorisation des arts, du patrimoine, de l'histoire et des sciences,
- la diffusion régulière.

Subventions pour le préfinancement d'activités 2020

- Subventions proposées au titre de l'aide aux pratiques amateurs et aux activités de ressource, d'information et d'accompagnement menées par des associations structurantes sur le premier semestre 2020 :

Nom association	Nom des activités	Proposition subvention préfinancement	Convention triennale
Le Bastion	Pratiques musiques actuelles et accompagnement groupes musicaux	39 000 €	Avenant à la convention triennale 2019-2021
Na	Projet pratiques danse Hors Limites	7 500 €	Avenant à la convention triennale 2018-2020
Passe-Muraille	Pratiques artistiques et accompagnement de compagnies émergentes d'art du cirque	5 000 €	/
	TOTAL	51 500 €	

PROPOSITION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET STRUCTURES CULTURELLES	159 250 €
--	------------------

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale de 159 250 € sera prélevée de la façon suivante :

- 107 750 € sur la ligne 65.30/6574 CS 10032,
- 51 500 € sur la ligne 65.33/6574 CS 10039.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver les subventions à 15 projets et activités de 14 associations et structures culturelles pour un montant total de 159 250 € et d'autoriser le versement à ces organismes.
- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants aux conventions à intervenir.

MM. DEVESA et SCHAUSS, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2